

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

CESSIONS DE PARTS

18 FEV. 2010

Sous le N°1569.....

LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Philippe AUBERT
demeurant à VALENCE 26000 - 33 Mail Jacques Prévert

né le 25 mars 1975 à ROMANS SUR ISERE (26)
époux de Madame Céline RAYNAUD avec laquelle il est marié sous le régime de la participation aux acquêts aux termes d'un contrat de mariage reçu par Me Michel FRANCPOURMOI, Notaire à ROMANS le 15 mai 2002, préalablement à leur union célébrée le 28 juin 2002 à VALENCE (26)

- d'une part,
ci-après dénommé «cédant» ou «vendeur»

- Monsieur Bruno BILLAUD
demeurant à MEYLAN 38240 – 1 allée des Vulpins

né le 2 janvier 1950 à LA TRONCHE (38)
et Madame Marie Christine GREGOIRE, son épouse, avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 20 septembre 1975 à VILLAR D'ARENE (05)

- Monsieur Alain BOUILLOT
demeurant à GRENOBLE 38000 – 16 rue d'Alembert

né le 20 août 1952 à ANNONAY (07)
et Madame Marie ALIAS, son épouse, avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 29 avril 1978 à ECHIROLLES (38)

- Madame Isabelle TATTIS
demeurant à PUY SAINT PIERRE 05100 - 4 Chemin des Queyrelles

née le 30 mars 1963 à MARSEILLE 5^{ème} (13)
et Monsieur Dominique BRISARD, son époux, avec lequel elle est mariée sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 26 octobre 1991 à GRAMBOIS (84)

- Monsieur Jacques BUISSON
demeurant à BASSENS 73000 – 84 rue J. Monet

né le 23 juin 1949 à CHAMBERY (73)
et Madame Michèle LEBLOND, son épouse, avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 30 juillet 1976 à CHELLES (77)

SOJEC
société d'avocats
B.P. 276
29, rue Bernard Pelloutier
38433 Echirolles CEDEX
Tél : 04 76 22 55 12 - Fax : 04 76 22 17 00

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including "JB", "EZ", "JP", "B.P.", "M", "DB", "H", "a", "M", "a", "JB", "B.P.", "M", "DB", "H", "a", "M", "a".

- Monsieur Lucien DESRUELLE
demeurant à ST BALDOPH 73190 – 685 Chemin des Grands Prés
né le 28 mai 1945 à LA TRONCHE (38)
et Madame Geneviève CHALANSONNET, son épouse, avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 29 juillet 1967 à FROGES (38)

- Monsieur John ELMS
demeurant à GAP 05000 – résidence du Parc – 7 rue Capitaine de Bresson

né le 1^{er} décembre 1954 à RABAT (MAROC)
époux de Madame Christine BRODSKY avec laquelle il est marié sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jacques ROUGON, Notaire à GAP, préalablement à leur union célébrée le 28 mai 1993 à GAP (05)

- La société "CABINET P. A. & ASSOCIES", société à responsabilité limitée au capital de 3.000 € dont le siège social est à ECHIROLLES 38130 – 20 rue Fernand Pelloutier, immatriculée sous le n° 503.681.835 RCS GRENOBLE,

représentée par Monsieur Philippe ASTOLFI, gérant,

- Monsieur Rolland NINO
demeurant à LYON 69001 – 4 rue des Augustins

né le 8 avril 1958 à BONE (ALGERIE)
célibataire, non titulaire d'un pacte civil de solidarité

- Madame Martine FAUG-PORRET
demeurant à BIVIERS 38330 – La Pommeraie – rue des Evéquaux

née le 28 août 1956 à CHAMBERY (73)
et Monsieur Gilbert PACCOUD, son époux, avec lequel elle est mariée sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 28 août 1976 à LE BOURGET DU LAC (73)

- Monsieur Pierre TRINQUIER
demeurant à BRIANCON 05100 – 35 route de Grenoble – Immeuble Rochebrune

né le 8 décembre 1952 à MARSEILLE 4^{ème} (13)
époux de Madame Dominique ROUSSEAUX avec laquelle il est marié sous le régime de la séparation de biens aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître COURT Notaire, préalablement à leur union célébrée le 22 août 1992 à LA COSTE (34)

- Monsieur Eric ZABE
demeurant à GRENOBLE 38100 – 22 rue Gérard Philipe

né le 15 septembre 1963 à GRENOBLE (38)
célibataire, non titulaire d'un pacte civil de solidarité

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including: J02, LE, 10, 1/2, EZ, RJ, JB, BP, 1.5., a, 1.3, DB, 14, 21, 12.

- Monsieur David BRENOT
demeurant à ROMANS SUR ISERE 26100 – Quartier Les Murettes

né le 18 juin 1968 à SALIN LES BAINS (39)
époux de Madame Agnès ALBERT avec laquelle il est marié sous le régime de la séparation de biens aux termes d'un acte reçu par Maître VEY Notaire à TOURNON (07) le 7 septembre 1991 préalablement à leur union célébrée le 5 octobre 1991 à TOURNON (07)

- Monsieur Xavier CODDET
demeurant à CHALLES LES EAUX 73190 – 88 rue des Allobroges

né le 28 juillet 1960 à CHAMBERY (73)
soumis à un pacte civil de solidarité conclu le 31 juillet 2008 avec Mademoiselle Agnès DUMONT née le 13 mars 1965 à NICE (06) ayant fait l'objet d'une déclaration au Tribunal d'Instance de CHAMBERY le 31 juillet 2008, lequel pacte n'a pas été modifié depuis

- Madame Anne SAUGY
demeurant à GRENOBLE 38100 - 21 avenue Jeanne d'Arc

née le 5 mai 1953 à GRENOBLE (38)
épouse de Monsieur Jean Michel ROUMENOFF avec lequel elle est mariée sous le régime de la séparation de biens aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître JAY, Notaire, préalablement à leur union célébrée le 24 mai 1980 à ST MARTIN D'URIAGE (38)

- Monsieur Bruno PRADAL
demeurant à ST MARTIN D'URIAGE 38410 - impasse du Luiset

né le 25 août 1949 à MONTELIMAR (26)
et Madame Marie Brigitte PODESTA, son épouse, avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 12 septembre 1981 à VAULNAVEYS LE HAUT (38)

- La société "CABINET J. G. & ASSOCIES", société à responsabilité limitée au capital de 15.000 € dont le siège social est à ECHIROLLES 38130 – 20 rue Fernand Pelloutier, immatriculée sous le n° 503.682.361 RCS GRENOBLE,

représentée par Mademoiselle Justine GAIRAUD, gérante,

- d'autre part,
ci-après dénommé «cessionnaire» ou «acquéreur»

PREALABLEMENT AUX CESSIONS DE PARTS SOCIALES, OBJET DES PRESENTES,
ONT DECLARE ET EXPOSE CE QUI SUIT :

1. La société "SOVEC", société à responsabilité limitée dont le siège social est fixé à ECHIROLLES 38130 – 20 rue Fernand Pelloutier, a été constituée le 1^{er} octobre 1960.

Elle est immatriculée au RCS de GRENOBLE depuis le 4 mars 1961 sous le n° 061.500.542. DB

Ses caractéristiques actuelles sont les suivantes :

. Capital social de 3.000.000 € divisé en 17.609 parts dont :

EF 50 AA JZ 2/2 EZ RJ JB PT BP 13 32

- 100 parts numérotées de 2615 à 2 714 ont été attribuées à Philippe AUBERT
. Activité exercée : l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes telles qu'elles sont définies par l'Ordonnance du 19 septembre 1945, le Code de Commerce et le décret du 12 août 1969 et telles qu'elles pourraient l'être par tous textes législatifs ultérieurs.

2. Le cédant déclare qu'il a l'état civil indiqué en tête des présentes.

Les parts, objet de la présente cession, ont été acquises par le cédant, aux termes d'un acte sous seings privés en date du 19 juin 2006.

Le cédant déclare qu'il n'est pas en état de faillite, redressement judiciaire, liquidation de biens, que les parts ne sont grevées d'aucun nantissement ou privilège et plus généralement qu'il n'existe aucun obstacle ni aucune restriction à la libre disposition par lui desdites parts.

3. Les cessionnaires déclarent qu'ils ont l'état civil déclaré en tête des présentes, que pour ceux mariés sous un régime de communauté de biens, leur épouse a été avertie de la présente acquisition et de la faculté qu'elle avait de revendiquer la qualité d'associée pour la moitié des parts acquises et plus généralement qu'il n'existe aucun obstacle ni aucune restriction à l'acquisition par eux desdites parts.

4. Aux termes de l'article 10 des statuts, les parts ne peuvent être cédées, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les $\frac{3}{4}$ des parts sociales, en conséquence, la cession ci-après est soumise à agrément.

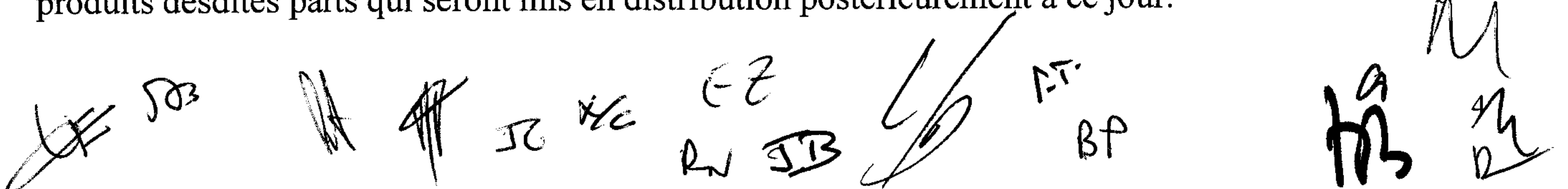
CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT :

CESSIONS DE PARTS

. Monsieur Philippe AUBERT cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 100 parts numérotées de 2615 à 2714 qu'il détient dans la société SOVEC, à

- la société "CABINET P. A. & ASSOCIES" qui accepte, 7 parts numérotées de 2615 à 2621
- Monsieur Alain BOUILLOT qui accepte, 7 parts numérotées de 2622 à 2628
- Monsieur Bruno BILLAUD qui accepte, 7 parts numérotées de 2629 à 2635
- Monsieur David BRENOT qui accepte, 7 parts numérotées de 2636 à 2642
- Monsieur Jacques BUISSON qui accepte, 7 parts numérotées de 2643 à 2649
- Madame Isabelle BRISARD qui accepte, 7 parts numérotées de 2650 à 2656
- Monsieur Xavier CODDET qui accepte, 7 parts numérotées de 2657 à 2663
- Monsieur Lucien DESRUELLE qui accepte, 7 parts numérotées de 2664 à 2670
- Monsieur John ELMS qui accepte, 7 parts numérotées de 2671 à 2677
- la société "CABINET J. G. & ASSOCIES" qui accepte, 7 parts numérotées de 2678 à 2684
- Monsieur Rolland NINO qui accepte, 7 parts numérotées de 2685 à 2691
- Madame Martine PACCOUD qui accepte, 7 parts numérotées de 2692 à 2698
- Monsieur Pierre TRINQUIER qui accepte, 7 parts numérotées de 2699 à 2705
- Madame Anne ROUMENOFF qui accepte, 7 parts numérotées de 2706 à 2712
- Monsieur Eric ZABE qui accepte, 1 part numérotée 2713
- Monsieur Bruno PRADAL qui accepte, 1 part numérotée 2714

Les parts cédées seront la propriété des cessionnaires à compter de ce jour, ils auront seul droit aux produits desdites parts qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.



Ils seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

INTERVENTION DU CONJOINT DU CEDANT

Est ici intervenue, Madame Céline RAYNAUD, épouse de Monsieur Philippe AUBERT, avec lequel elle est marié sous le régime de la participation aux acquêts et, avec lequel elle demeure à VALENCE 26000 - 33 Mail Jacques Prévert, laquelle conformément aux dispositions des articles 1424 et 1425 du Code Civil, donne son consentement à la cession et autorise son conjoint à en percevoir le prix.

PRIX

Les présentes cessions de parts sont consenties et acceptée, moyennant le prix de 497 € par part, soit un prix global de 49 700 € lequel prix est payé comptant par chaque cessionnaire au cédant qui en consent bonne et valable quittance, comme suit :

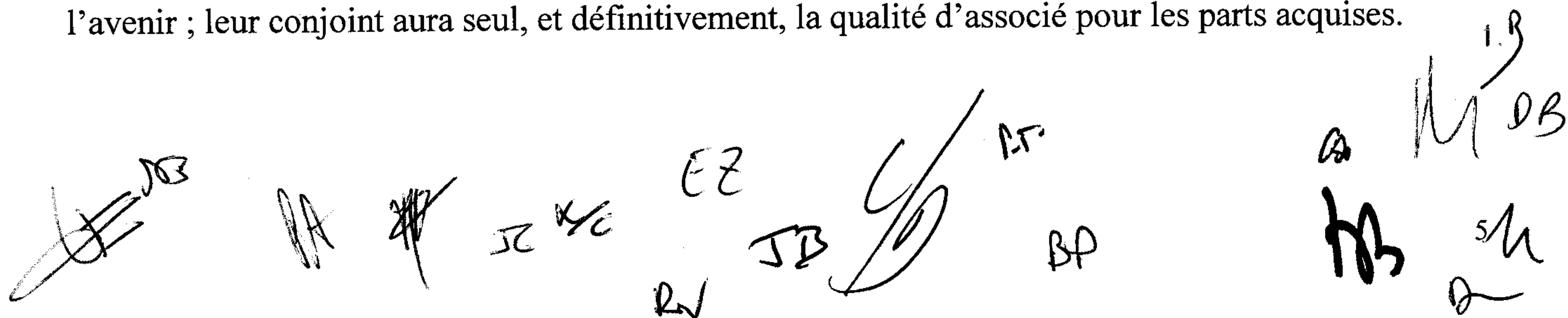
- par la société CABINET P. A. & ASSOCIES, à concurrence de 3479 €
- par Monsieur Alain BOUILLOT, à concurrence de 3 479 €
- par Monsieur Bruno BILLAUD ? à concurrence de 3 479 €
- par Monsieur David BRENOT , à concurrence de 3 479 €
- par Monsieur Jacques BUISSON, à concurrence de 3 479 €
- par Madame Isabelle BRISARD, à concurrence de 3 479 €
- par Monsieur Xavier CODDET, à concurrence de 3 479 €
- par Monsieur Lucien DESRUELLE, à concurrence de 3 479 €
- par Monsieur John ELMS, à concurrence de 3 479 €
- par la société CABINET J. G. & ASSOCIES, à concurrence de 3 479 €
- par Monsieur Rolland NINO, à concurrence de 3 479 €
- par Madame Martine PACCOUD, à concurrence de 3 479 €
- par Monsieur Pierre TRINQUIER, à concurrence de 3 479 €
- par Madame Anne ROUMENOFF, à concurrence de 3 479 €
- par Monsieur Eric ZABE , à concurrence de 497 €
- par Monsieur Bruno PRADAL , à concurrence de 497 €

INTERVENTION DES CONJOINTS DES CESSIONNAIRES

Par courriers en date du 21 Décembre 2009,

Madame Marie ALIAS épouse de Monsieur Alain BOUILLOT
Madame Marie-Christine GREGOIRE épouse de Monsieur Bruno BILLAUD
Madame Michèle LEBLOND épouse de Monsieur Jacques BUISSON
Monsieur Dominique BRISARD époux de Madame Isabelle TATTIS
Madame Geneviève CHALANSONNET épouse de Monsieur Lucien DESRUELLE
Monsieur Gilbert PACCOUD époux de Madame Martine FAUG-PORRET
Madame Brigitte PODESTA épouse de Monsieur Bruno PRADAL

ont reconnu avoir été avertis des présentes acquisitions, en application de l'article 1832-2 du Code Civil, et ont déclaré renoncer à devenir personnellement associés, tant immédiatement que pour l'avenir ; leur conjoint aura seul, et définitivement, la qualité d'associé pour les parts acquises.

The bottom of the document features several handwritten signatures and initials. From left to right, there is a large signature that appears to be 'JB', followed by 'AA', a signature that looks like 'JC', 'EZ', 'JB', a signature that looks like 'L', 'BP', and finally a large signature that looks like 'M' with 'OB' next to it. There are also some smaller initials like 'SH' and '2'.

AGREMENT PREALABLE PAR DECISION COLLECTIVE

Conformément à l'article 10 des statuts de la Société "SOVEC", les présentes cessions ont été autorisées par décision collective des associés en date du 11 décembre 2009 qui a agréé les cessions.

DECLARATIONS FISCALES

. ENREGISTREMENT

Le cédant déclare :

- que la société est assujettie à l'impôt sur les sociétés
- que les parts cédées ne sont pas représentatives d'apports en nature effectués depuis moins de trois ans
- que la possession des parts cédées ne confère ni en droit ni en fait la jouissance de droits immobiliers
- que la société n'est pas à prépondérance immobilière
- que les parts cédées seront soumises aux droits d'enregistrement au taux de 3,00 % calculé comme suit $[49.700 \text{ €} - (23.000 \times 100/17.609)] \times 3 \% = 1.487 \text{ €}$.

. IMPOTS DIRECTS

Le cédant reconnaît avoir été informé des dispositions applicables en matière d'imposition sur les plus-values pouvant résulter des présentes cessions.

PUBLICITE

La présente cession sera rendue opposable à la société dans les conditions prévues par la loi. Elle sera opposable aux tiers après accomplissement de ces formalités et, en outre, dépôt de deux originaux en annexe au registre du commerce et des sociétés.

ELECTION DE DOMICILE

Les soussignés font élection de domicile au siège de la société.

FRAIS

Les frais de cession sont à la charge du cessionnaire et les modifications statutaires à la charge de la société.

Fait à Valence
Le 12 décembre 2009
En 21 originaux
dont un pour chacune des parties, un pour l'enregistrement,
deux pour le greffe et un pour la société SOVEC

P.AUBERT

C.AUBERT

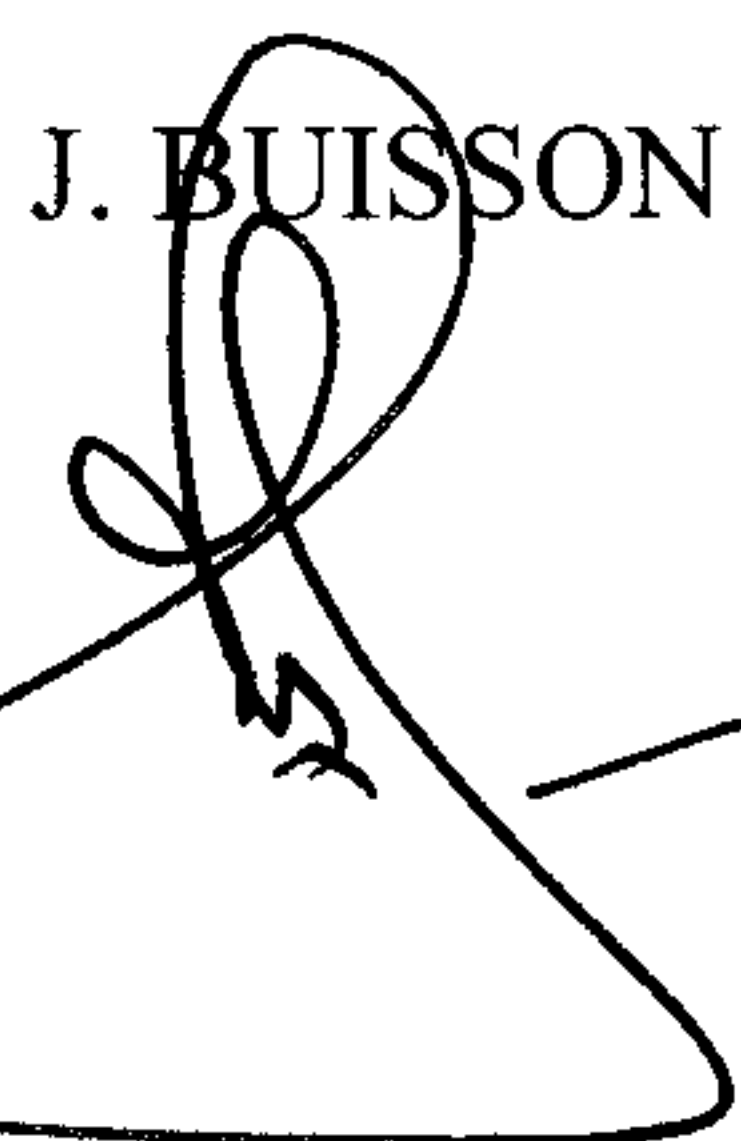
B. BILLAUD

A. BOUILLOT

I. BRISARD



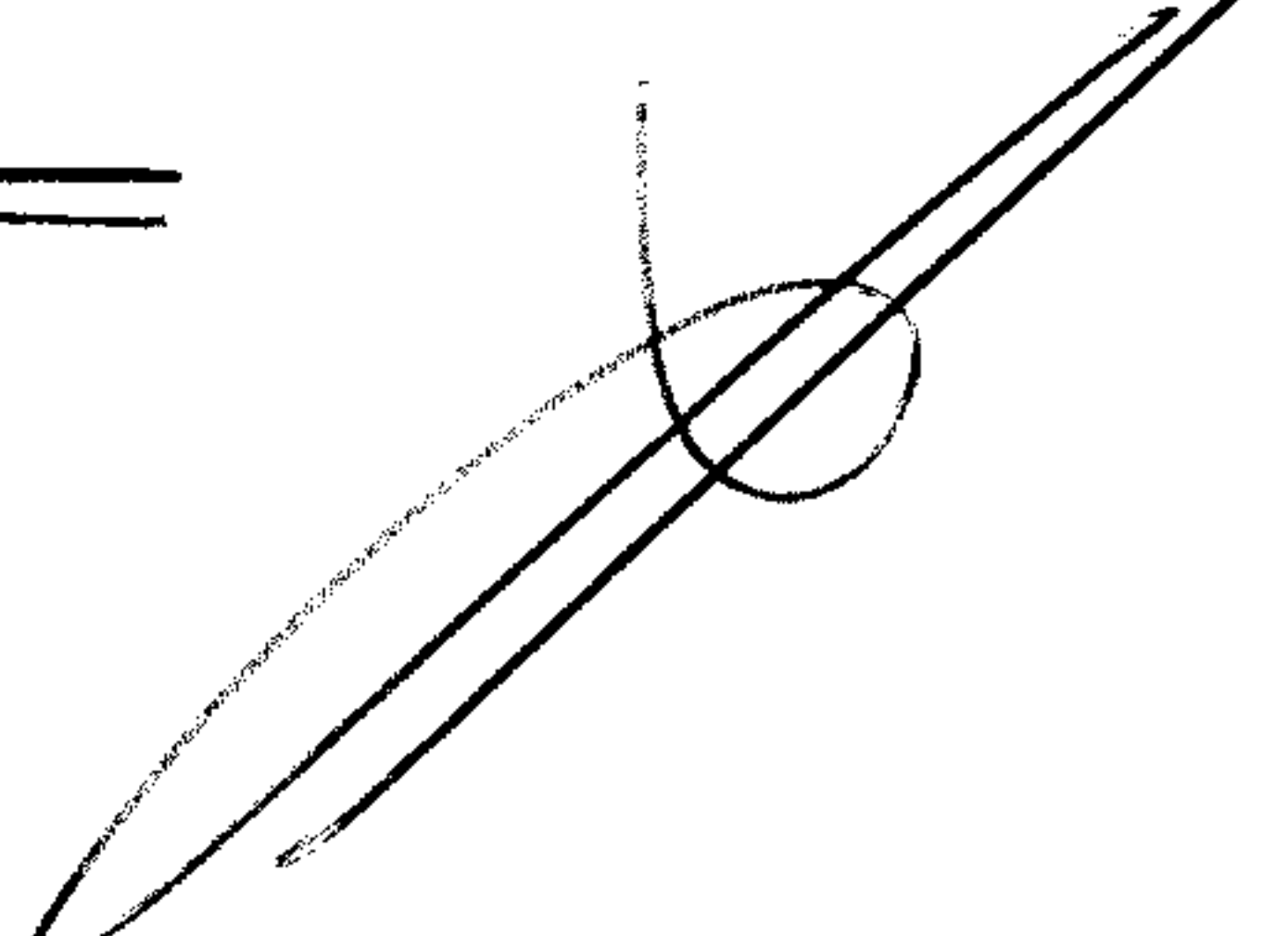
J. BUISSON



L. DESRUELLE



J. ELMS



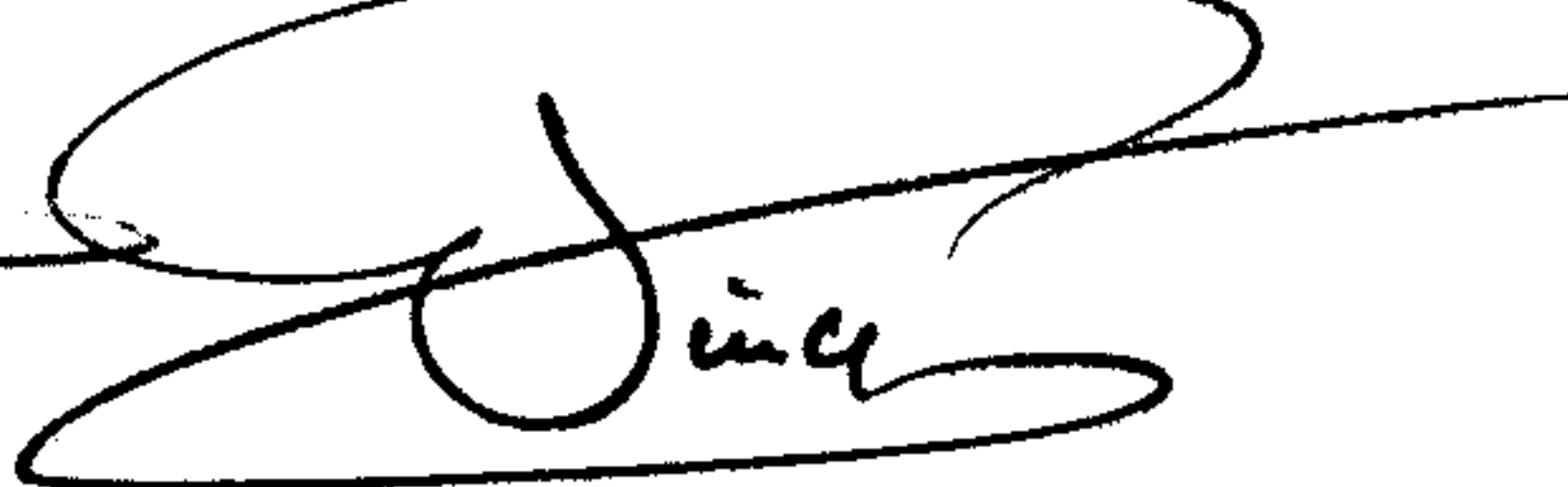
R. NINO



M. PACCOUD



P. TRINQUIER



P. ASTOLFI

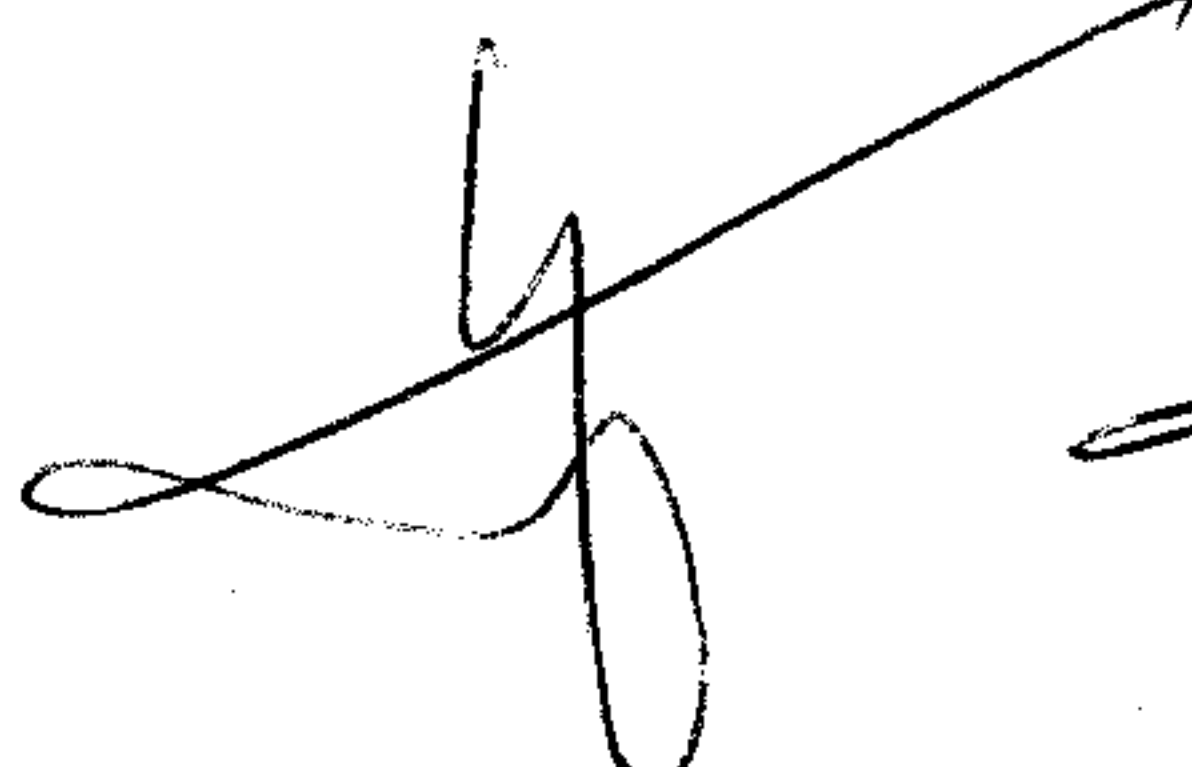
Pour le CABINET P.A. & ASSOCIES



E. ZABE



D. BRENOT



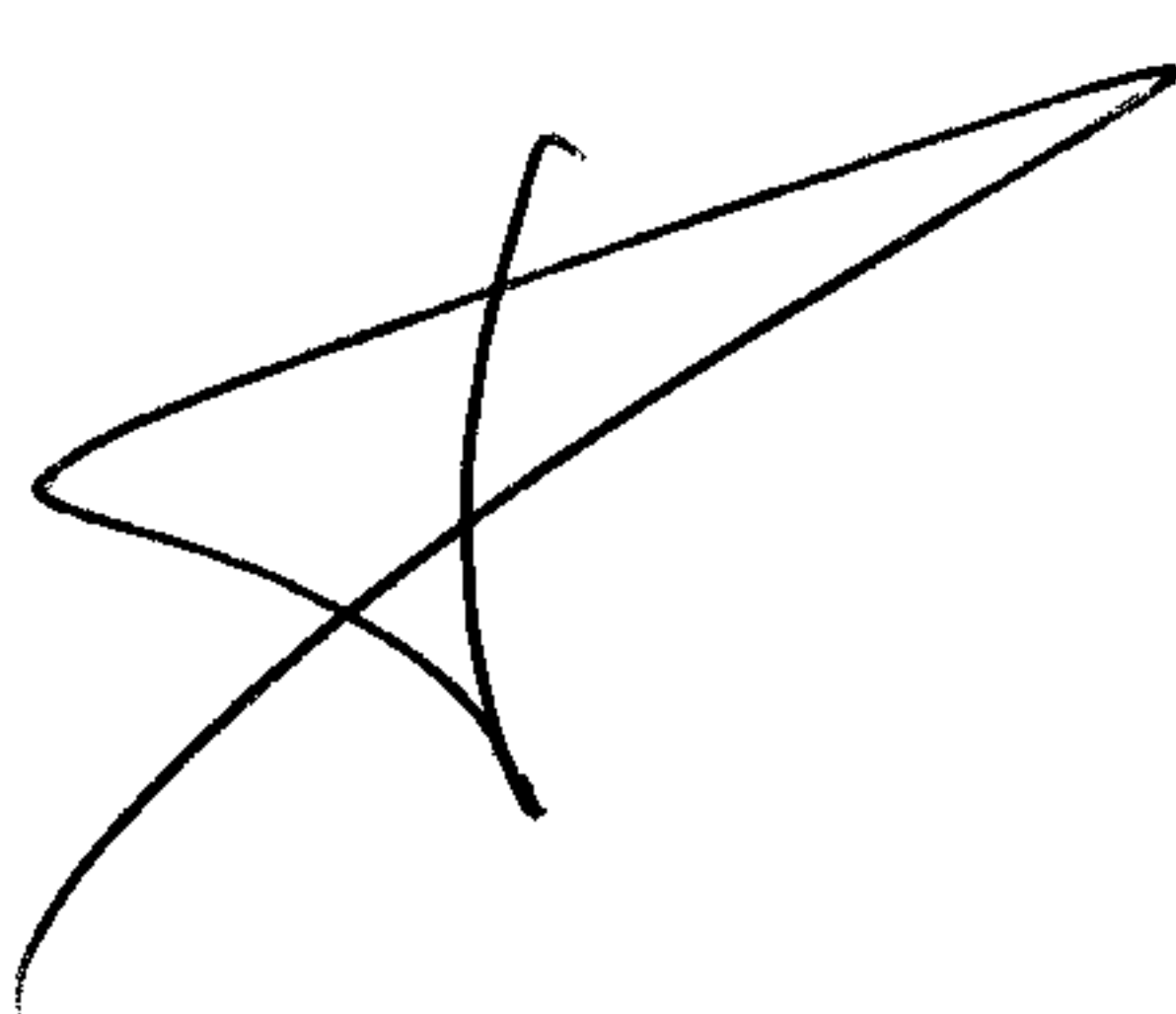
X. CODDET



A. ROUMENOFF

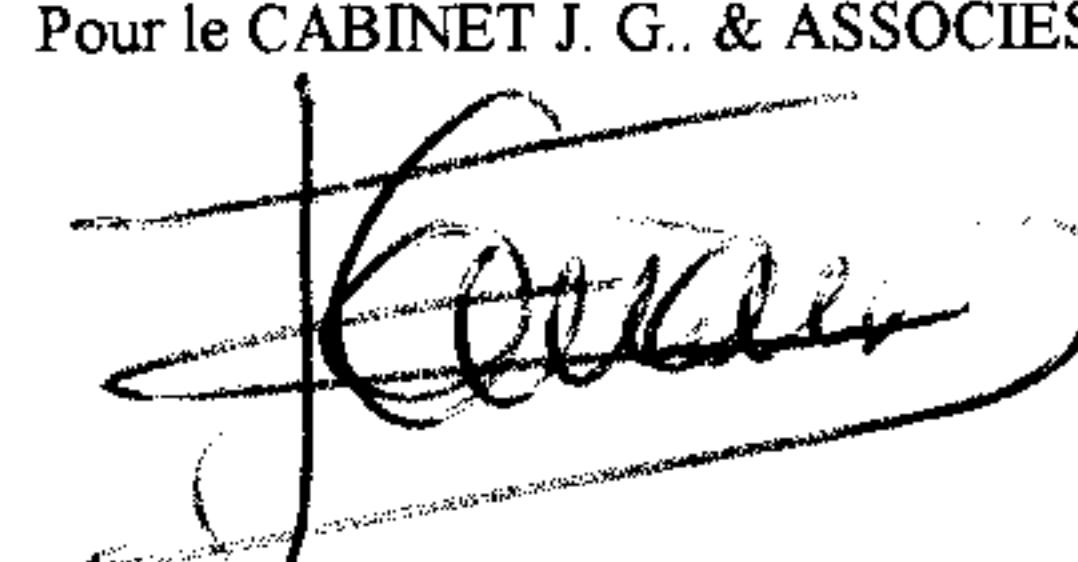


B. PRADAL



J. GAIRAUD

Pour le CABINET J. G. & ASSOCIES



Enregistré à : SIE DE GRENOBLE-CHARTREUSE

Le 19/01/2010 Bordereau n°2010/107 Case n°14

Ext 428

Enregistrement : 1 486 €

Pénalités :

Total liquidé : mille quatre cent quatre-vingt-six euros

Montant reçu : mille quatre cent quatre-vingt-six euros

L'Agent



DUPLICATA

502